

**Groupe Eurotunnel SE
(Ex Groupe Eurotunnel SA)**

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions
gratuites existantes**

Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2015
Résolution n°11

KPMG AUDIT

MAZARS

DEPARTEMENT DE KPMG SA

KPMG AUDIT

DEPARTEMENT DE KPMG SA

SIEGE SOCIAL : 1, COURS VALMY - 92923 LA DEFENSE

TEL : +33 01 55 68 68 68

SOCIETE ANONYME

CAPITAL DE 5 497 100 EUROS – RCS 775726417 R.C.S Nanterre

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

**Groupe Eurotunnel SE
(Ex Groupe Eurotunnel SA)**

Société européenne au capital de 220 000 000 euros
Siège social : 3 rue La Boétie 75008 Paris
RCS 483 385 142 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions
gratuites existantes**

Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2015
Résolution n°11

KPMG AUDIT

MAZARS

DEPARTEMENT DE KPMG SA

Groupe Eurotunnel
SE

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes*

*Assemblée générale du
29 avril 2015*

Résolution n°11

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit de l'ensemble des membres du personnel salarié, à l'exclusion des cadres dirigeants membres du comité exécutif de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce et des dirigeants mandataires sociaux de la société visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra être supérieur à 630.000 actions ordinaires, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de présente résolution et, le cas échéant de la 13^{ième} résolution, ne pourra représenter plus de 10% du capital social de la société à la date de décision de leur attribution par votre conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions gratuites existantes.

**Groupe Eurotunnel
SE**

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes*

*Assemblée générale du
29 avril 2015*

Résolution n°11

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à La Défense et à Courbevoie, le 8 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
DEPARTEMENT DE
KPMG SA



FABRICE ODENT

MAZARS



JEAN-MARC DESLANDES